

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance à la salle polyvalente de Croisilles sous la présidence de Madame MAILLOUX Elisabeth, Maire.

Etaient présents : 9

MAILLOUX Elisabeth, Maire

MORAUX Christian, SENECHAL Isabelle, adjoints

BEAUDOUIN Laëtitia, BOUQUEREL Sophie, GOMIS Vincent, LEPAUVRE Pascale, MEILINK Gerritje,

VAUTIER Jean-Paul, Conseillers municipaux

Excusés : 1 : PITEL Vincent

Absents : 2 - SABINE Nelly, LEVALLOIS Laetitia

Quorum : 7

Date de Convocation : 17/01/2024

Secrétaire de séance : LEPAUVRE Pascale

o ORDRE DU JOUR :

- Autorisation des dépenses d'investissement dans la limite d'1/4 du budget d'investissement avant le vote du budget
- Orientations budgétaires 2024
- Travaux Eglise
- Compostage
- Station d'épuration
- Ménage bâtiments communaux
- Contrat photocopieur
- Bulletin municipal
- Commissions communales et intercommunales
- Questions diverses

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier procès-verbal en date du 12 décembre 2023. Sans observations, le procès-verbal est approuvé.

Madame le Maire demande d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- o Salle des jeunes - Rénovation toiture et isolation - Demande de subvention : DETR
- o Remboursement d'achats

AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE D'1/4 DU BUDGET D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Délibération n° 1/2024

Madame le Maire rappelle les dispositions prévues par l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre :

« ...jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Il est proposé au conseil municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2023 (hors chapitre 16).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
- Précise le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées :

Comptes	Montant BP 2023	25% BP 2023
204 - Subventions d'équipement versés	70 000	17 500
021 - Immobilisations corporelles	297 752	74 438
023 - Immobilisations en cours	285 920.74	71 480.19

- Précise que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2024, aux opérations prévues.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Madame le maire fait le point sur les projets et travaux 2024 et présente une première estimation financière :

Investissements

- Lampadaires : Place Barrass et lotissement 3 000
- Place Barrass : roue 1 000
- Route du Moulin de Traspay 50 000
- Parcours santé : finition, accès, aménagement paysagé 3 000
- Eglise : cloches, électricité 4 000
- Après révision du PLUi
 - Aménagement carrefour 8 000
 - Aménagement parking 20 000
- Lotissement du Belvédère : aménagement pour pompiers 3 000
- Parking vélos Espace d'activités J Pitel et Place Major BARRASS 500
- Déménagement / reconstruction monument aux morts
- Calvaire, rue de l'Eglise 10 000
- Baraque à frites : chauffe-eau et évier 2 000

Réparations

- Réseau eau pluvial : Route de Thury-Harcourt 5 000
- Communication orange mairie (fils, fibre, wifi)
- Armoires et chaises mairie 1 500
- Tampons : Rue de l'Eglise 1 500
- Entretien terre-plein dans le bourg 2 000
- Chemin rural n°14 dit Ancien Chemin de Condé
- Station d'épuration (bio disque et terrain) 8 000
- Toiture salle des pompes 18 700

Suivi

- Station d'épuration : plan d'épandage des eaux traitées / plan d'épandage des boues
- Locataires Place Barrass
- Éclairage nuit le long de la RD
- Marquages au sol

Études

- Effacement des lignes EDF : Choix des futurs chantiers
- Audit des travaux envisageables sur l'Eglise
- Possibilité d'implantation de panneaux solaires (boulodrome, salle polyvalente...)
- Isolation maison place Barrass

- Relance : Aménagement sécurité Centre Bourg
- Appel d'offre aire de jeux d'enfants
- Couverture assurance
- Nettoyage professionnel salle polyvalente

TRAVAUX

EGLISE - Moteur de tintement des cloches

Délibération n° 2/2024

Madame le Maire rappelle que la société BODET Campanaire a réalisé le contrôle technique annuel le 30/11/2023 des cloches de l'Eglise.

Suite à cette visite, plusieurs anomalies ont été constatées notamment la nécessité de remplacer le moteur de tintement afin de retrouver toutes les sonneries, le devis s'élève à la somme de 1 554 € HT, soit 1 864.80 € TTC. Cette réparation ne peut pas faire l'objet de subvention (en l'absence d'association de sauvegarde du patrimoine).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'accepter le devis de la société BODET Campanaire pour un montant de 1554 € HT, soit 1864.80 € TTC,
- Autorise et mandate Madame le Maire à signer le devis et les documents se rapportant à cette délibération.

EGLISE - Toiture

Délibération n° 3/2024

Madame le Maire fait part qu'à la suite des dernières tempêtes, plusieurs tuiles de la toiture de l'Eglise se sont envolées, un devis de réparation a été demandé à l'entreprise Haugou Couverture d'Ouffières, celui-ci s'élève à la somme de 430 € HT, soit 516 € TTC.

Une demande d'indemnisation a été faite auprès de notre assurance. Il est peu probable que ce sinistre soit remboursé, vraisemblablement le remboursement serait inférieur à la franchise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis cité ci-dessus de l'entreprise HAUGOU Couverture pour la réparation de la toiture.

SALLE DES JEUNES - Rénovation de la toiture

Demande de subvention au titre de la DETR

Délibération n° 4/2024

Madame le Maire propose au conseil que dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture (couverture et isolation) de la salle des « Jeunes » sise Place Barrass ; de solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) dans l'opération : Travaux sur les bâtiments publics pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de solliciter la subvention au titre de la DETR pour la rénovation de la toiture de la salle des « Jeunes » pour l'année 2024,
- Décide de présenter le devis de l'entreprise HAUGOU-Couverture pour un montant de 15 569.50 € HT pour la constitution du dossier de demande de DETR,
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024,
- Propose le plan financement suivant :
 - Subvention sollicitée : DETR - taux 40 %
 - Fonds propres
- Autorise et mandate Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette demande de subvention.

COMPOSTAGE

Madame le Maire informe que les collectivités et donc le SMICTOM de la Bruyère ont l'obligation d'apporter à leurs administrés une solution pour recycler leurs déchets organiques, et notamment de réaliser son compostage, soit en tas, soit avec un composteur. Or, à ce jour, il y a une rupture de fabrication des composteurs.

Le SMICTOM prévoit une distribution de composteurs d'ici 4 à 6 mois.

STATION D'EPURATION

Le prestataire n'ayant pas encore envoyé son devis, ce sujet sera discuté lors du prochain conseil municipal.

MÉNAGE BÂTIMENTS COMMUNAUX

Délibération n° 5/2024

Madame le Maire rappelle que le ménage de la salle polyvalente, la mairie et l'Eglise est effectué par un salarié de l'association Dynamia de Condé-en-Normandie, un contrat est signé entre la commune et celle-ci.

Madame le Maire informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, une adhésion annuelle de 15 euros est demandée par Dynamia.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de continuer de travailler avec l'association Dynamia,
- D'adhérer à l'association Dynamia et de payer la cotisation annuelle de 15 €,
- Autorise et mandate Madame de Maire de signer tous les documents relatifs à cette délibération.

- Madame le Maire informe également du changement du jour de ménage, à savoir désormais le vendredi après-midi (13h-17h).

CONTRAT PHOTOCOPIEUR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une réunion récente avec la société KOESIO, nous expliquant que le contrat de maintenance de notre photocopieur actuel âgé de 11 ans est caduc (plus de garantie de pièces et de cartouches). Il est donc urgent de rechercher une solution à son remplacement.

Koésio propose de renouveler notre par un photocopieur par un appareil et un contrat de type similaire, soit par location (28 trimestres pour 259.02 € HT ou 22 trimestres pour 289.58 € HT), soit par un achat de matériel (4100 € HT). Le conseil municipal propose de demander d'autres devis de fournisseurs avant de prendre une décision.

REMBOURSEMENT DES ACHATS

Délibération n° 6/2024

Mme MAILLOUX Elisabeth n'a pas pris part au vote.

Madame le Maire fait part qu'elle a acheté des boissons et gâteaux pour les vœux et les moments conviviaux. Ces achats ont été effectués et payés par Madame MAILLOUX Elisabeth, maire à Super U (SAS Durtanges) de Thury-Harcourt-Le-Hom, soit une dépense totale de 31.49 € TTC.

Madame le Maire demande que l'on lui rembourse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De rembourser la somme de 31.49 € à Madame MAILLOUX Elisabeth,
- Autorise et mandate Madame le Maire à effectuer le remboursement.

BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin municipal est cours de rédaction. Tous les articles et photos sont les bienvenus.

COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Néant

QUESTIONS DIVERSES

- **Information Parcours Santé** : Le chantier du parcours santé est prévu se dérouler sur le mois de mars 2024. Une manifestation sera organisée pour son inauguration (date à définir). Plusieurs animations sont envisagées suite aux réunions de l'association ANDES, où Vincent GOMIS, conseiller municipal nous représente.
Une réunion publique avant le chantier est envisagée début mars.

En l'absence d'autres questions, la séance du Conseil municipal est clôturée à 22 h 05.

Le Maire,
MAILLOUX Elisabeth

La Secrétaire,
LEPAUVRE Pascale